



communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

L'An Deux Mille Dix Huit, le mercredi vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Virginie MAS, Olivier SUSINI, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Hervé MASSARDIER.

Excusés : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Monsieur TALUT), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET), Michelle HUVET (pouvoir à Monsieur THOMAS), Didier PIGNARD.

Objet: Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades qui s'y rapportent,

Vu les délibérations D 10 02 692, D 15 03 14, D 16 05 23, D 17 04 16, D 17 05 27 portant sur le tableau des effectifs,

Monsieur le Président explique qu'un agent de catégorie C de la filière administrative a réussi l'examen de rédacteur principal 2^{nde} classe.

Monsieur le Président indique par ailleurs, que le dossier de promotion interne de l'agent a été validé par la CAP du 25 juin 2018 et que, de ce fait, l'agent est désormais sur liste d'aptitude depuis le 5 juillet 2018.

Monsieur le Président informe les membres du comité que cet agent assure la gestion des ressources humaines, la comptabilité ainsi que l'intérim de la directrice générale des services qui est actuellement en congé maternité.

Monsieur le Président précise que les missions exercées par l'agent correspondent aux exigences et compétences d'un poste de rédacteur, aussi bien au niveau de l'expertise nécessaire mais également des responsabilités demandées sur les dossiers à traiter

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président souhaite ouvrir un poste de rédacteur qui sera ouvert à tous les grades de la catégorie B filière administrative.

Affiché le



Monsieur le Président propose ainsi de modifier le tablea ID 069-256900796-20180926-2018_44-DE suivante:

Filière Administrative

| Catégorie | Grade actuellement occupé | Quotité de travail | Nombre | Pourvu |
|-------------------|---|-----------------------|--------|--------|
| A | Attaché | Temps plein | 1 | 1/1 |
| | Т | otal Catégorie A | 1 | |
| В | Rédacteur principal 2nde classe | Temps plein | 1 | 1/1 |
| Total Catégorie B | | | 1 | |
| С | Adjoint administratif principal 2 ^{nde} classe | Temps plein | 1 | 0/1 |
| | Adjoint administratif | 17h50/sem | 1 | 1/1 |
| Total Catégorie C | | | 2 | |

Après délibération, A l'unanimité,

Le Conseil Syndical,

- VALIDE la modification du tableau des effectifs comme ci-dessus,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget 2018.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat, au Comptable du Trésor Public, aux Présidents du Centre de Gestion du Rhône et du CNFPT du Rhône.

Fait à St Laurent de Mure, le 27 septembre 2018

Le Présider

Jean-Pierre TALUT